

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2024

Introduction

En tant qu'entreprise de premier plan dans le secteur des communications, AVENIR GLOBAL Inc. s'engage à mener ses activités selon les normes d'éthique les plus rigoureuses et avec intégrité. Nous reconnaissons notre responsabilité en matière de sensibilisation et de respect des droits humains dans tous les aspects de nos activités commerciales ainsi que dans nos chaînes d'approvisionnement.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne couvre les activités d'AVENIR GLOBAL et de toutes ses filiales¹ (ci-après désignées collectivement sous « **AVENIR GLOBAL** », « **la Firme** » ou « **nous** ». Elle décrit nos politiques et les actions entreprises au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, pour prévenir l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Cette déclaration est faite conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

Notre structure et nos chaînes d'approvisionnement

Structure

AVENIR GLOBAL est une société de portefeuille et de gestion montréalaise de firmes de relations publiques et de communications. AVENIR compte près de 1 000 employés dans des bureaux dans 22 villes au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, et se classe dans le top 25 des plus grandes firmes de communication au monde.

Au Canada, AVENIR GLOBAL détient le Cabinet de relations publiques NATIONAL, la plus importante firme de relations publiques au pays, desservant des clients dans un large éventail de secteurs, ainsi que Time & Space, chef de file en matière de recherche, de stratégie et de planification média. Aux États-Unis, AVENIR GLOBAL détient SHIFT Communications, une agence de communication intégrée axée sur les données, et la compagnie de relations publiques et de communication Padilla, laquelle regroupe également les services-conseils en gestion de marque de Joe Smith ainsi que les experts de l'alimentation et de la nutrition chez FoodMinds. En Europe, AVENIR GLOBAL détient le cabinet-conseil en communication stratégique Madano à Londres et Hanover, l'un des principaux cabinets-conseils en communication stratégique et en affaires publiques en Europe et au Moyen-Orient, avec des bureaux à Londres, Bruxelles, Dubaï et Riyad. Le réseau AVENIR GLOBAL comprend aussi les experts dans le secteur de la santé chez AXON, avec des bureaux à Toronto, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe et l'agence de création du secteur de la santé Cherry à Londres.

En termes de répartition géographique, 47 % de notre personnel est situé en Europe et au Moyen-Orient; 34 % au Canada; et 19 % aux États-Unis.

¹ Notre filiale Madano Partnership Limited est tenue de publier une déclaration en vertu de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni. Bien qu'AVENIR GLOBAL et ses autres filiales ne rencontrent pas les critères de publication d'une déclaration au Royaume-Uni et au Canada, ce rapport constitue une divulgation volontaire des actions entreprises à travers notre organisation pour prévenir l'esclavage moderne conformément aux dispositions de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

Chaînes d'approvisionnement

En raison de la nature de nos activités, nous achetons des biens et des services au sein d'une variété de secteurs.

Nos chaînes d'approvisionnement sont principalement réparties en huit catégories, qui comprennent :

- Services financiers (banque, assurance commerciale, etc.)
- Opérations des bureaux (loyer, mobilier, équipement, entretien, courrier, traiteurs, etc.)
- Services professionnels (services juridiques, services informatiques, recrutement, consultation, etc.)
- Logiciels et matériel informatique (équipement technologique, systèmes d'exploitation, logiciels ERP, etc.)
- Opérations clients (achats médias, édition, impression, planification d'événements, etc.)
- Opérations RH (assurance collective, programmes d'avantages sociaux des employés, formation, etc.)
- Développement d'affaires (hébergement, transport, restaurants, etc.)
- Pigistes pour le travail client (traducteurs, rédacteurs, designers, développeurs, etc.)

Nos politiques et nos valeurs

AVENIR GLOBAL s'engage fermement à respecter les droits de la personne de tous nos employés et tous les individus engagés dans nos chaînes d'approvisionnement, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent des normes tout aussi élevées.

Toutes les politiques et procédures de la Firme s'appuient sur notre Code de conduite, qui a été adopté par AVENIR GLOBAL et chacune de ses marques. Les principes énoncés dans notre Code de conduite sont ancrés dans nos valeurs fondamentales que sont la qualité, l'innovation, le respect, la collaboration, l'intégrité, la responsabilité et l'engagement. Ils représentent les principales normes de comportement auxquelles nos parties prenantes peuvent s'attendre de chacun de nous au gré des nombreux rôles que nous assumons à titre d'employeur, fournisseur, partenaire, client et entreprise citoyenne d'envergure mondiale. Notre Code de conduite est distribué à tous les nouveaux employés d'AVENIR GLOBAL et est disponible pour consultation sur notre intranet global.

Depuis la publication de notre dernière déclaration sur l'esclavage moderne, nous avons adopté une nouvelle politique globale – les Lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable – qui décrit notre approche, les mesures que nous prenons pour nous assurer que nos fournisseurs partagent nos valeurs et nos engagements envers des pratiques d'affaires responsables, de même que nos actions pour minimiser les risques associés à nos processus d'approvisionnement.

Évaluation des risques

Compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, nous considérons que les risques d'occurrence d'esclavage moderne et de traite des êtres humains sont faibles.

La grande majorité des biens et services que nous achetons sont acquis dans les pays où nous opérons, soit le Canada, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande, la Belgique et les États-Unis, où la prévalence d'esclavage moderne est faible selon le [Global Slavery Index](#).

Nous reconnaissons que certains des pays où nous opérons au Moyen-Orient, en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, sont plus vulnérables à l'esclavage moderne et qu'une plus grande vigilance doit être exercée lors de la sélection des partenaires commerciaux et des fournisseurs dans ces régions. Cependant, nous considérons que notre exposition au risque est minimale compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous reconnaissons la nature évolutive et complexe de l'esclavage moderne et sommes conscients que notre visibilité sur les risques associés à nos fournisseurs aux niveaux inférieurs de nos chaînes d'approvisionnement est limitée. Néanmoins, nous prenons très au sérieux notre responsabilité d'identifier et de répondre efficacement à tout incident ou préoccupation. Notre [plateforme de dénonciation](#), hébergée par un partenaire tiers, permet à un employé ou un membre du public de signaler un enjeu ou une préoccupation éthique de manière sécuritaire et confidentielle, avec l'assurance que le rapport sera transmis directement à la haute direction d'AVENIR GLOBAL.

Processus de diligence raisonnable

La Firme effectue les évaluations nécessaires auprès des fournisseurs avant de conclure un nouveau contrat, et de manière périodique auprès de nos partenaires commerciaux existants, afin de s'assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans nos Lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable.

Ces évaluations sont examinées par les parties prenantes internes concernées afin de déterminer le profil de risque de chaque fournisseur, en fonction de critères qui comprennent, sans s'y limiter, le secteur d'activité, l'emplacement géographique, la taille, la nature des services ou des produits fournis et leur importance pour la continuité de nos activités commerciales.

Selon le profil de risque du fournisseur, le processus de diligence raisonnable peut inclure les étapes suivantes :

- Évaluations basées sur des questionnaires portant sur des sujets de matérialité pertinents
- Examen de rapports réglementaires, juridiques et financiers, d'articles médiatiques et d'incidents de sécurité
- Surveillance continue des fournisseurs sur les sujets de matérialité pertinents

Ces étapes visent à accroître notre visibilité sur les risques ou événements indésirables associés à nos fournisseurs, y compris les risques ou les cas d'esclavage moderne et de violations des droits de la personne.

Ce processus est mené à l'aide d'une plateforme de gestion des risques liés aux tiers qui donne accès à des informations qualitatives issues de bases de données publiques et privées, et qui regroupe les renseignements pertinents liés à la gestion des risques provenant de toutes les sources.

Formation sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

Depuis la publication de notre dernière déclaration sur l'esclavage moderne, nous avons mis en place une nouvelle formation en ligne obligatoire (*Lutter contre l'esclavage moderne et le travail forcé*, via notre fournisseur tiers NAVEX) pour tous les employés actuels et futurs. Ce cours vise à aider les employés à comprendre ce qu'est l'esclavage moderne, à en reconnaître les signes, et à réduire les risques lorsqu'ils travaillent avec des tiers.

En date du 28 mars 2025, 96 % de nos employés avaient complété cette formation.

Indicateurs de performance

Nous continuons à réviser nos politiques et procédures liées à l'esclavage moderne. Notre objectif est d'augmenter la proportion de fournisseurs ciblés ayant fait l'objet d'une évaluation des risques et des événements indésirables, en mettant davantage l'accent sur les marchés où la prévalence de l'esclavage moderne est plus élevée. Nous visons également à ce que 100 % des employés aient complété la formation sur l'esclavage moderne, et que cette formation soit renouvelée tous les deux ans.

Remédiation du travail forcé et du travail des enfants et perte de revenu

En fonction de notre évaluation de nos activités commerciales et de nos chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'a été prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables étant donné qu'aucune situation d'esclavage moderne n'a été identifiée dans nos activités commerciales ou nos chaînes d'approvisionnement.

Approbation

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'AVENIR GLOBAL, conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier AVENIR GLOBAL et ses marques opérantes tenues de publier un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.



Valérie Beauregard
Vice-présidente exécutive
15 mai 2025